



PLAN **AIR ÉNERGIE CLIMAT**
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

pour la période
2015-2020

CHARTRE D'ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES





J'ADHÈRE AU PLAN **AIR ÉNERGIE CLIMAT** de la métropole grenobloise

PRÉSENTATION DU PARTENAIRE

Nom de la structure :

Adresse :

Nom du référent Plan Air Énergie Climat :

Tél. :

Courriel :

Type d'activité :

Nombre de salariés :



J'ADHÈRE AU PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT de la métropole grenobloise

LE PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT

Le Plan Air Énergie Climat est une démarche volontaire pour répondre aux enjeux globaux de l'énergie et du climat, et à l'enjeu local de l'amélioration de la qualité de l'air, avec des ambitions affirmées et partagées par les acteurs du territoire.

LE PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT SE FIXE LES OBJECTIFS SUIVANTS, AUX HORIZONS 2020, 2030 ET 2050

À L'HORIZON 2020

- Diminuer de 35% les émissions de gaz à effet de serre.
- Diminuer de 30% les consommations d'énergie par habitant.
- Atteindre une production d'énergie renouvelable sur le territoire de 20% par rapport à la consommation énergétique totale.
- Réduire de 40% les émissions de PM10.
- Réduire de 65% les émissions de NOx.

À L'HORIZON 2030

- Diminuer de 50% les émissions de gaz à effet de serre.
- Diminuer de 40% les consommations d'énergie par habitant.
- Atteindre une production d'énergie renouvelable sur le territoire de 30% par rapport à la consommation énergétique totale.

À L'HORIZON 2050

- Atteindre le facteur 4 pour les émissions de gaz à effet de serre, soit une division par 4 des émissions.
- Diviser par 2 les consommations d'énergie.

LES OBJECTIFS

| | Emissions GES | Consommation d'énergie/habitant | Production d'énergie renouvelable (part de la production locale dans la consommation du territoire) | Emissions PM10 | Emissions NOx |
|------------------|---------------|---------------------------------|---|----------------|---------------|
| A l'horizon 2020 | -35% | -30% | 20% | -40% | -65% |
| A l'horizon 2030 | -50% | -40% | 30% | | |
| A l'horizon 2050 | -75% | -50% | | | |

POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS, LE PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT EST STRUCTURÉ AUTOUR DE 6 AXES D'ACTION

Axe 1 : aménager le territoire pour consommer moins et s'adapter au changement climatique

Axe 2 : diminuer la dépendance de l'habitat aux énergies fossiles en améliorant la qualité thermique des logements

Axe 3 : se déplacer plus sobrement en préservant la qualité de l'air

Axe 4 : consommer et produire localement en limitant l'impact sur l'environnement

Axe 5 : réduire l'impact du patrimoine et des services

Axe 6 : mobiliser les acteurs pour construire ensemble la transition énergétique



J'ADHÈRE AU PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT

de la métropole grenobloise

Dans ce cadre, pour la période 2015-2020, le signataire de la charte du Plan Air Énergie Climat s'engage à franchir les étapes suivantes :

1. J'ADHÈRE AU PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT

À cette étape le partenaire devient acteur du Plan Air Énergie Climat et s'engage à :

- Prendre en compte le critère « émissions de gaz à effet de serre » et « émissions de polluants atmosphériques locaux » (notamment particules en suspension PM10 et oxydes d'azote NOx) dans l'ensemble de ses décisions.
- Inscrire son activité dans le projet de territoire de la métropole grenobloise pour 2020 selon les 6 axes structurants.
- Nommer un référent Plan Air Énergie Climat.
- Participer au forum semestriel et partager ses expériences.
- Impliquer son personnel dans la démarche (formation, sensibilisation).
- Promouvoir le Plan Air Énergie Climat auprès de ses partenaires (habitants, clients,...).

2. J'ADHÈRE ET J'AGIS

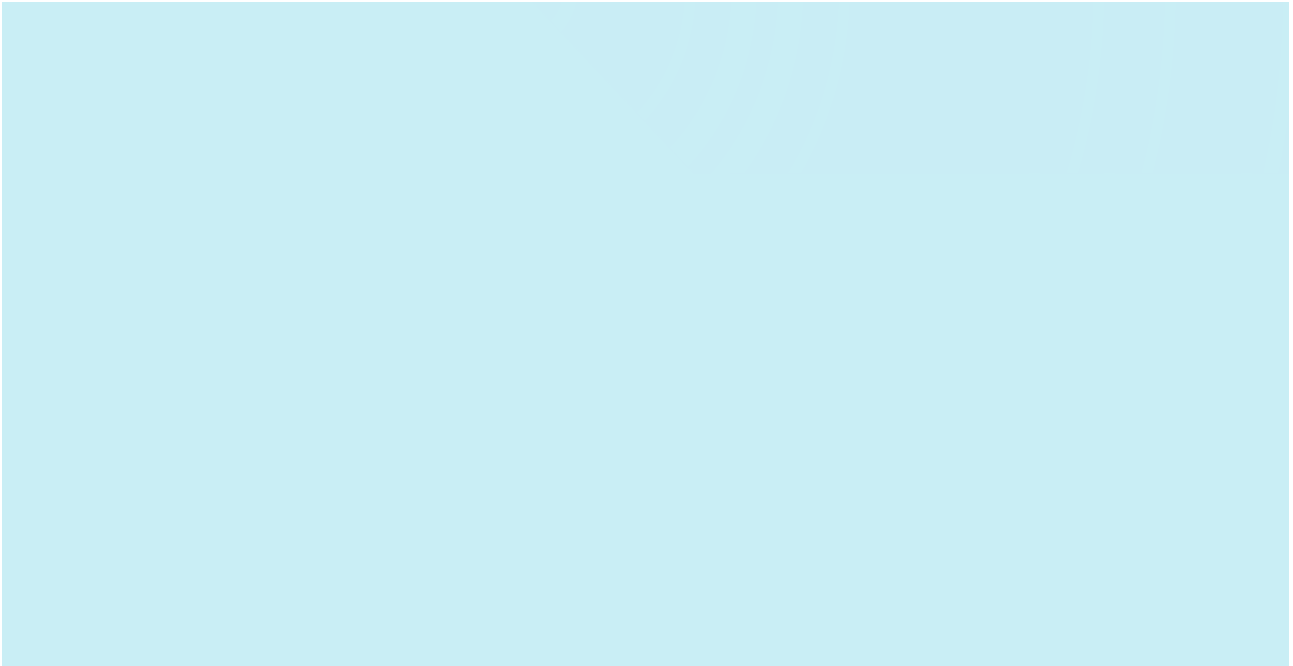
Le partenaire remplit déjà les engagements du niveau 1 et les renforce. Il s'engage sur des actions prioritaires pour la période 2015-2020, qu'il précise ci-dessous. Ces actions concernent à la fois le patrimoine propre au partenaire ainsi que toutes les autres actions qui contribuent aux objectifs du territoire.

Axe 1 : aménager le territoire pour consommer moins et s'adapter au changement climatique :

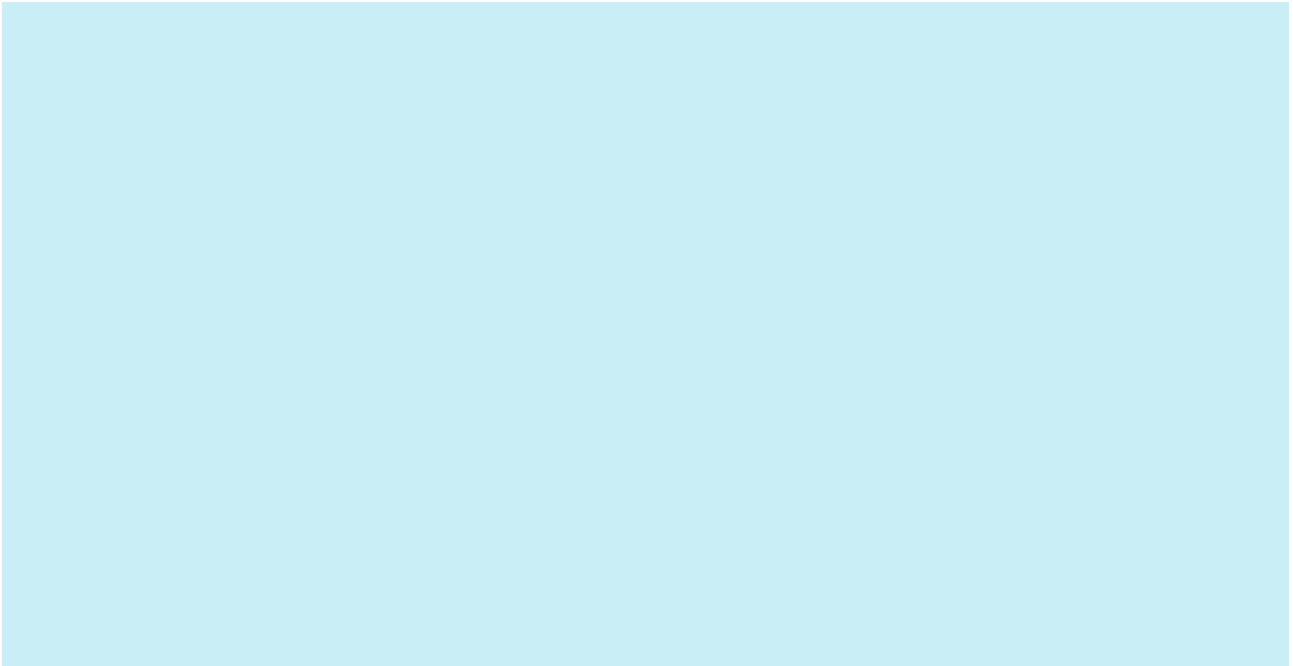


J'ADHÈRE AU PLAN **AIR ÉNERGIE CLIMAT** de la métropole grenobloise

Axe 2 : diminuer la dépendance de l'habitat aux énergies fossiles en améliorant la qualité thermique des logements :



Axe 3 : se déplacer plus sobrement en préservant la qualité de l'air :

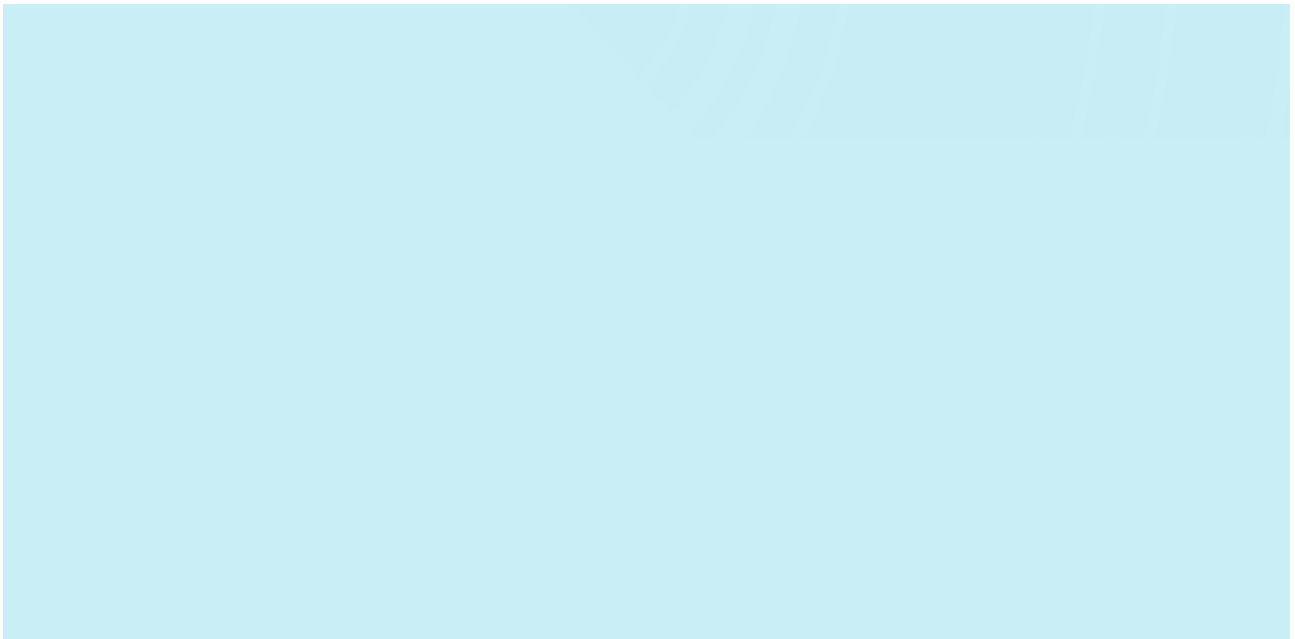


CONCEPTION/RÉDACTION GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE 2015

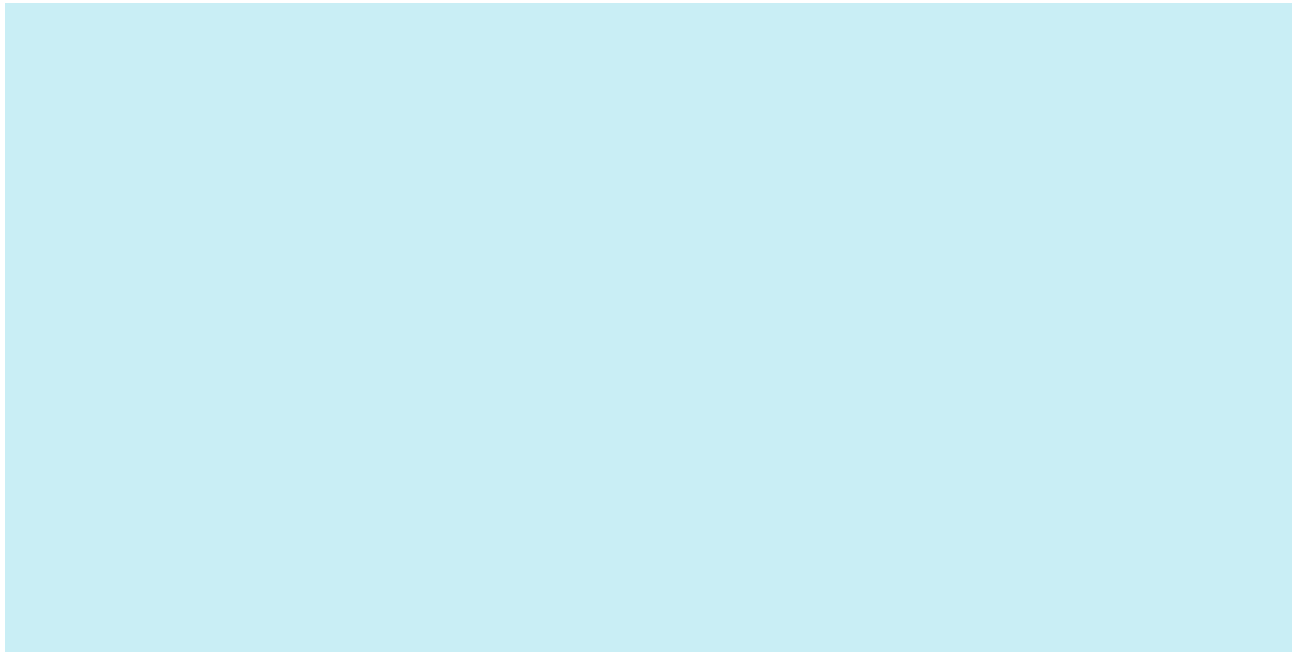


J'ADHÈRE AU PLAN **AIR ÉNERGIE CLIMAT** de la métropole grenobloise

Axe 4 : consommer et produire localement en limitant l'impact sur l'environnement :



Axe 5 : réduire l'impact du patrimoine et des services :

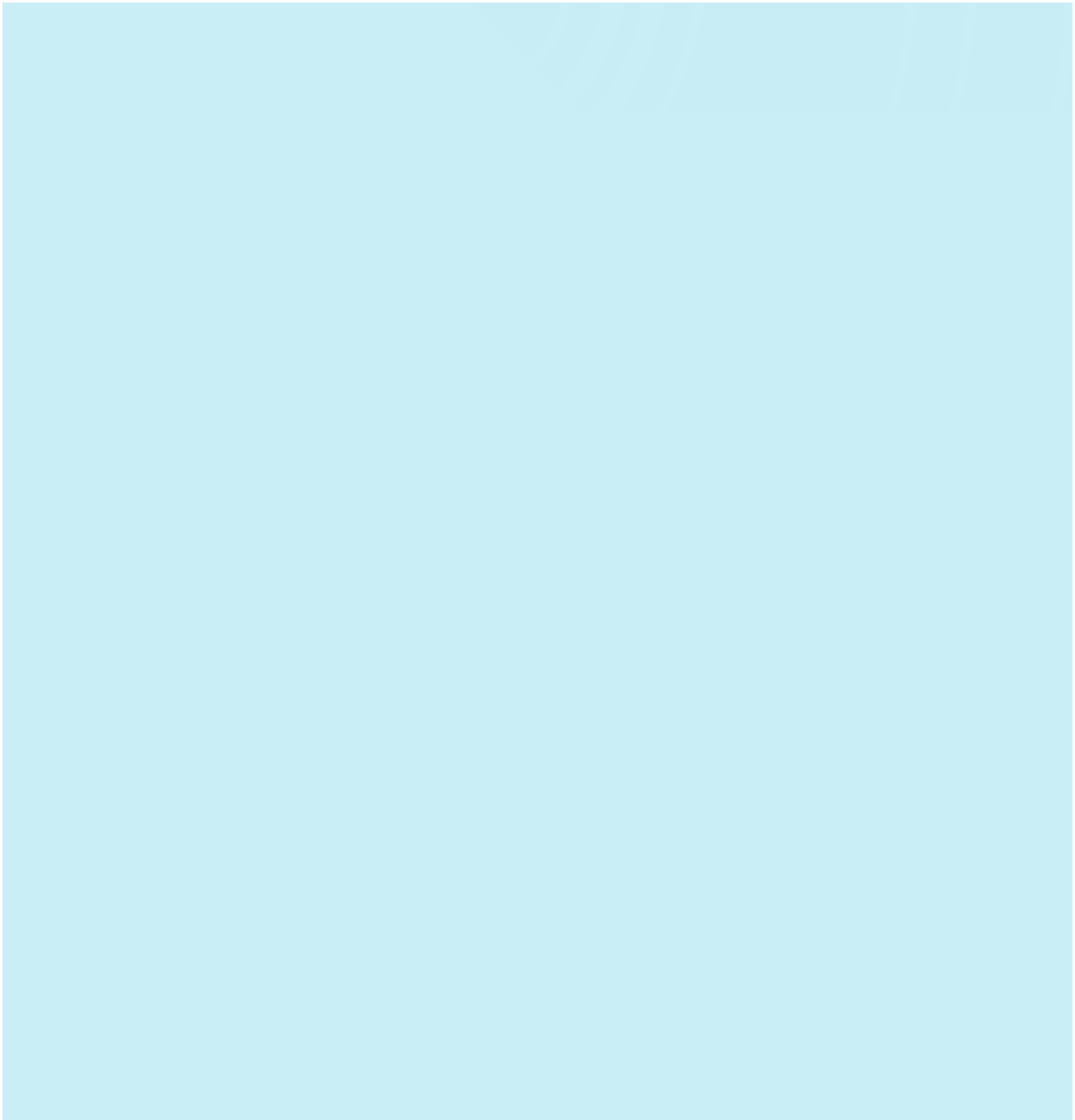


CONCEPTION/RÉDACTION : GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE 2015



J'ADHÈRE AU PLAN **AIR ÉNERGIE CLIMAT** de la métropole grenobloise

Axe 6 : mobiliser les acteurs pour construire ensemble la transition énergétique :



CONCEPTION/RÉDACTION : GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE 2015



J'ADHÈRE AU PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT de la métropole grenobloise

3. J'ADHÈRE, J'AGIS ET JE ME FIXE DES OBJECTIFS QUANTIFIÉS POUR 2020

Le partenaire remplit déjà les engagements des niveaux 1 et 2.

Pour atteindre le niveau 3, il rédige un plan d'actions en amont qu'il annexe lors de la signature de la charte.

Certains objectifs prioritaires pour le Plan Air Énergie Climat sont précisés.

POUR LE PATRIMOINE (obligatoire)

Le partenaire s'engage d'ici 2020 par rapport à l'année de référence 2014.

Le plan d'actions (en annexe) précise les objectifs de :

- Réduction de consommation d'énergie.
- Réduction d'émissions de CO₂.
- Réduction d'émissions de particules.
- Réduction d'émissions de NOx.

Par ailleurs le partenaire précise qu'entre [] et [] il a déjà réduit de [] % ses émissions de CO₂.

POUR LES AUTRES ACTIONS

Le plan d'actions (en annexe) précise par exemple, les objectifs de :

- Rénovation de X logements pour un bailleur.
- Intégration de X % de bio et local dans la cantine.
- Production de X % d'énergie renouvelable pour le territoire.
- Recrutement de X foyers pour le défi des familles à énergie positive.
- Mobilisation de X établissements pour le défi des écoles à énergie positive.
- etc...



J'ADHÈRE AU PLAN AIR ÉNERGIE CLIMAT de la métropole grenobloise

EN CONTREPARTIE DES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES, LA MÉTROPOLE S'ENGAGE À

- Piloter l'observatoire du Plan Air Énergie Climat chargé de suivre les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques du territoire.
- Assurer le développement du Plan Air Énergie Climat par la recherche de nouveaux signataires et la mise en oeuvre des actions de mobilisation des habitants.
- Organiser tous les 6 mois un forum du Plan Air Énergie Climat rassemblant l'ensemble des signataires.
- Assurer une assistance pour les partenaires : mise à disposition des outils de diagnostic et de suivi, diffusion d'informations, proposition de formation.
- Faire la promotion du Plan Air Énergie Climat et de ses partenaires à l'extérieur du territoire et auprès des habitants de la métropole.

Fait le

à

Signature